



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Supplément au Compte rendu

CAP nationale des Techniciens Supérieurs de l'Équipement du 19 mai 2006

Déclaration des élus

Les techniciens supérieurs ont permis par leur vote de consolider la place des syndicats confédérés dans cette CAP. La CFDT présente à nouveau dans cette commission cherchera avant tout à défendre l'égalité d'accès de l'ensemble des techniciens aux mutations aux promotions et à la formation.

Si les revendications de la CFDT restent d'actualité :

- Un déroulement de carrière sur deux grades pyramidés à 50 % chacun. Au premier grade de l'indice majoré 327 à l'indice majoré 527 sans barrage, puis allant jusqu'à l'indice 640 au second.
- L'élargissement des voies de promotion interne vers la catégorie A et la transformation de 1500 postes de techniciens en Ingénieurs des TPE.
- L'ouverture de possibilités de recrutement sur titres, comme chez les ITPE, pour ouvrir le corps aux spécialistes dont le réseau technique a besoin.
- Une gestion du corps plus transparente, notamment de la part des Inspecteurs Généraux et un régime indemnitaire égal au minimum à 3 mois du salaire moyen du grade.
- Des rémunérations améliorées sur la base de 35 points minimum sur toutes les grilles indiciaires au titre du rattrapage des salaires.

Nous considérons que les réformes en cours dans notre ministère, et le protocole relatif à la promotion professionnelle signé en 2006 au niveau de la fonction publique par trois organisations syndicales dont La CFDT devrait permettre d'inciter notre administration à proposer rapidement une amélioration des carrières des Techniciens.

Pour nous il est indispensable et nécessaire que les travaux du groupe de travail en cours conduisent dès le PLF 2007 à des mesures concrètes d'amélioration de nos carrières et donc des rémunérations des techniciens supérieurs.

Des pistes de progrès existent :

Ainsi l'évolution des coefficients de grade d'ISS ne doit pas s'arrêter à un seul corps technique (cf ITPE). Elle doit être proposée à l'ensemble des corps techniques et pour les techniciens supérieurs nous proposons de porter de 10.5 à 15 le coefficient des TSE et de 16 à 20 celui des TSP et TSC (cette mesure participerait de la réintégration de l'emploi fonctionnel dans le déroulement de carrière normal).

Pour tenir compte des réformes en cours et en particulier les réorganisations des services qui amène une importante diminution des postes d'encadrement ; la réintégration de l'emploi fonctionnel dans le déroulement de carrière apparaît comme une nécessité. Aussi qu'attendons nous pour porter l'indice de sommet du dernier garde à l'indice majoré 553. Cette mesure devrait être proposée dès maintenant ?

Le protocole JACOB prévoit que la clause de sauvegarde en matière de promotions passe de 3.5 % à 5 % des effectifs du corps. Le projet de schéma des emplois et des recrutements présentés au CTPM du 11 mai ne nous semble pas respecter cette nouvelle valeur. Qu'en est-il ?

Enfin pour permettre aux représentants des personnels d'assurer au mieux leurs mandats il devient urgent que nous disposions dans les meilleurs délais d'une actualisation du bilan de gestion. Nous rappelons nos demandes particulières sur :

Les parcours des agents en fonction des modes de recrutement

Le traitement de la parité et de l'égalité professionnelle dans le corps

Réponses globales du président de la CAP

Ratio promus / promouvables

L'arrêté promu / promouvables a été signé par les 3 ministères (Equipement, FP, Budget) il est en voie de publication au journal officiel. Cet arrêté permettra de prononcer les arrêtés pour les promotions 2005 des TSP et des TSC .

Taux applicables :

TSP : 16 %

TSC : 15%

Pré positionnement

Pour l'administration, le calendrier est respecté par la quasi-totalité des services.

Nous rappelons que les agents auront un mois pour contester leur pré positionnement et déposer un recours devant la CAP. Un note de cadrage sur la décentralisation, fortement revendiquée par la CFDT, sera publiée d'ici la fin du mois de mai 2006.

Catégoriel 2006

Un des axes majeurs a été de donner le maximum à la catégories C.

Projet de Loi de Finances 2007

Pour l'instant le ministère travaille sur des grandes masses et ne rentre pas dans le détail des corps.

Les effectifs

Ils résultent du Schéma des Effectifs et des Recrutements Ministériels. Il y a bien une baisse global des effectifs pour 2006.

Cela ce traduit pour le corps de TSE en terme de recrutement :

Externe : 202 postes + 3 report 2005

Interne : 19 postes

Protocole JACOB

Les revalorisations indiciaires de la catégorie C seront pris par le conseil d'Etat en septembre avec une sortie du texte en novembre 2006 .

Pour les Techniciens Supérieurs lauréats des examens professionnels, la fusion des échelles 2 et 3 de la catégorie C modifie le reclassement de C en B. Afin de ne pas pénaliser les agents ce reclassement interviendra en 2 fois.

Un premier reclassement avec moins de bénéfice indiciaire et un deuxième reclassement après sortie des textes fin 2006 qui rétablira l'indice et le complément d'ancienneté.

La clause de sauvegarde permettant de promouvoir 5% minimum de l'effectif du corps sera applicable au TSE . Ainsi cette clause obtenue par la CFDT dans la négociation avec la fonction publique permettra d'obtenir plus de promotions pour les TSE.

Gestion des postes vacants

Sur 583 postes proposés aux TSE, 251 étaient vacants et 332 étaient susceptibles d'être vacants. Les TSE ont postulé sur 238 postes, 92 affichés vacants, 146 susceptibles. Le jour de la CAP, 85 postes ont été déclarés non vacants, 14 étaient affichés vacants et 71 étaient affichés susceptibles.

Sur les 255 postes proposés aux TSP et TSC, 120 postes étaient vacants et 135 étaient susceptibles d'être vacant. Les TSP et les TSC ont postulé sur 75 postes, 43 vacants et 32 susceptibles. Le jour de la CAP, 24 postes ont été déclarés non vacants, 7 étaient des postes affichés vacants et 17 étaient affichés susceptibles .

Nous trouvons ces chiffres anormalement élevés. Que 38% des postes sollicités par les TSE et 32% des postes sollicités par les TSP et TSC soient supprimés le jour de la CAP, montre que la gestion des postes vacants dans les services ne tient pas compte de l'attente et de la démarche des agents. Nous dénonçons cet état de fait et exigeons un peu plus de rigueur et de respect pour les agents.

Nous proposons aussi aux agents de rencontrer les chefs des services d'accueil et de les interroger sur l'évolution du poste jusqu'à la CAP.

Suite aux élections du 21 mars 2006, et à travers le compte-rendu de cette première CAP nous tenons à remercier tous les techniciens qui nous ont renouvelé leur confiance en votant CFDT.

Elus en tant que représentant des personnels nous serons à la disposition de l'ensemble des TSE qui se retrouvant dans les valeurs défendues par la CFDT, qu'ils soient ou pas adhérents, voudront nous confier la défense de leur dossier.

Dates prochaines CAP

- 4 juillet Réunion groupe de travail TSE
- 11 et 12 octobre 2006 Mutations/validations et recours sur pré positionnements
- 14 et 15 novembre..... Pré CAP promotions
- 29, 30 novembre et 1^{er} décembre ... Promotions au titre de 2007

Pour la défense des techniciens des TPE n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT avant la pré CAP, afin que notre action soit plus efficace.

Louis DAT (SSBA Sud Est) : 04.42.33.77.89
louis.dat@aviation-civile.gouv.fr ou louis.dat@equipement.gouv.fr

Jean Paul COSMAN (CETE Normandie Centre SEG Blois) : 02.54.55.49.90
Jean-paul.cosman@equipement.gouv.fr